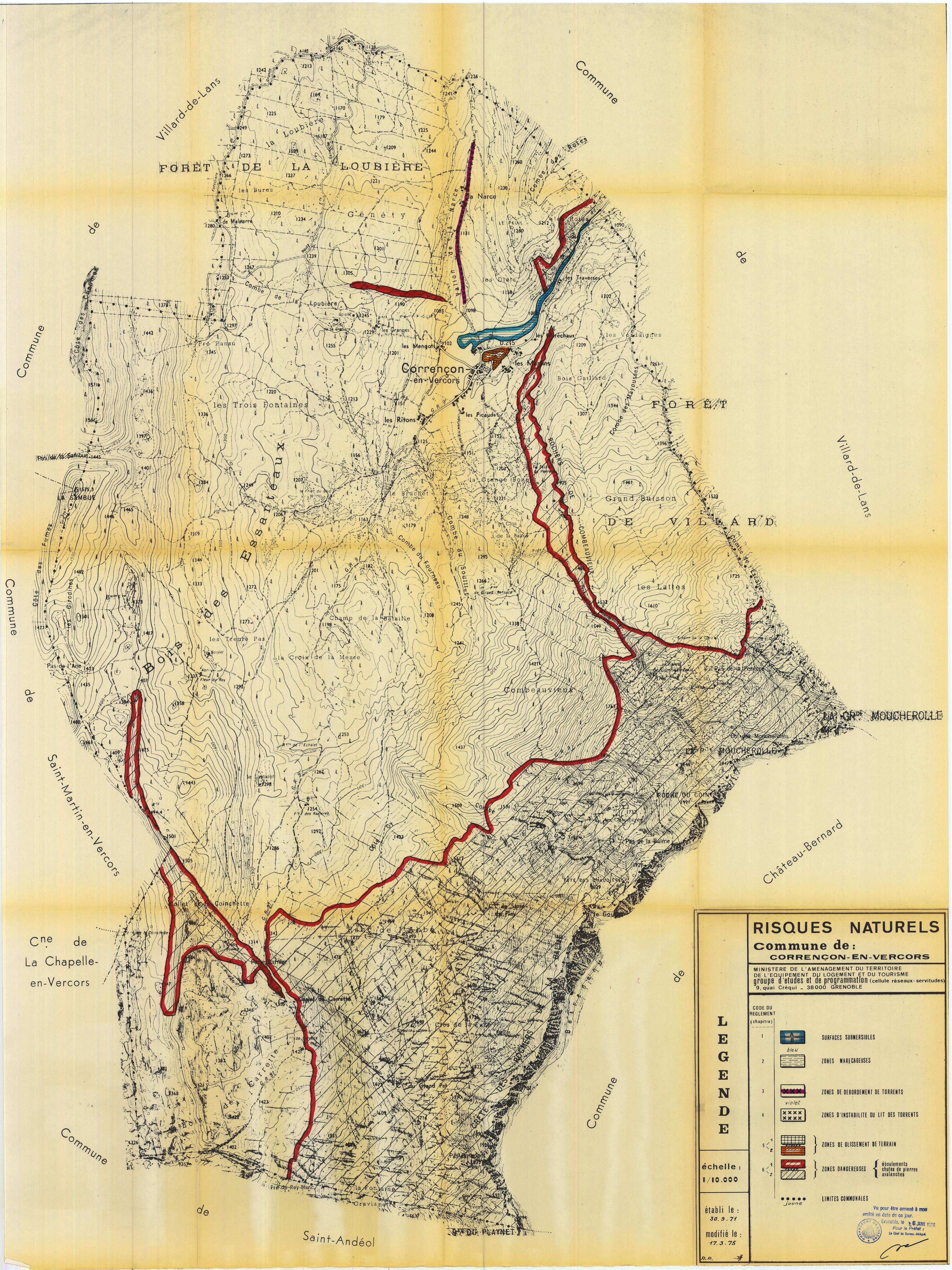




RISQUES NATURELS

Commune de:
CORRENÇON-EN-VERCORS

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux - servitudes)
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

CODE DU RÈGLEMENT (chapitre)			
1		SURFACES SUBMERSIBLES	
2		ZONES MARÉCAGEUSES	
3		ZONES DE DÉBOULEMENT DE TORRENTS	
4		ZONES D'INSTABILITÉ DU LIT DES TORRENTS	
5		ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN	
6			
6		ZONES DANGEREUSES	éboulements chutes de pierres avalanches
.....		LIMITES COMMUNALES	

**LE
G
E
N
D
E**

échelle :
1/10.000

établi le :
30.9.71
modifié le :
17.3.75

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Corrençon, le 16 JANV 1978
Pour le Préfet :
Le Chef du Bureau d'études.